



› 09 / **Entretien**

Stéphane Demilly,  
député de la Somme

# kogeban, un dossier percutant et intelligent

**D 139**

**POTTE**



# COM'Infos

**Journal d'informations  
de la Communauté de Communes  
du Pays Neslois**

10 rue de la Collégiale 80190 Nesle  
Tél. 03 22 88 33 25  
contact@lepaysneslois.com  
www.jaimemonpaysneslois.com

**Directeur de la publication :**  
André Salomé

**Rédactrice en Chef :**  
Florence Boucly

**Rédaction :**  
Cyril Toutain

**Réalisation :**  
Originis - www.originis.fr  
Cyril Toutain

**Crédits photos :**  
Fotolia - Groupe HLC

**Impression :**  
Imprimerie Jeanne d'Arc  
3.500 exemplaires

Dans un souci de respect de la nature, COM'infos a choisi d'imprimer votre journal sur du papier respectant les principes de gestion durable des forêts (norme PEFC). De même l'imprimeur s'engage à respecter la norme Imprim'Vert qui garantit une gestion écologique des produits et une recherche permanente de solutions de développement durable des méthodes d'impression.

## éditorial

André Salomé

*Président de la Communauté  
de Communes du Pays Neslois.*



Le Développement Economique est la compétence fondamentale de notre Communauté de Communes. Notre préoccupation majeure est d'accueillir des entreprises qui apporteront des emplois « marchands » générateurs de richesses pour notre territoire. L'implantation de l'entreprise KOGEBAN dont la « paternité » revient à notre Député Stéphane DEMILLY, cette cogénération produira de l'électricité, de la vapeur et de l'eau chaude à partir du bois et sera créatrice de 40 emplois pour fin 2013.

Si l'on a tendance à parler davantage des entreprises nouvelles, n'oublions pas qu'au sein du Pays Neslois, il existe un tissu de PME qui aujourd'hui assure les emplois. Nous vous présentons dans le Com'Info l'entreprise MAGNIER Industrie spécialisée dans la fabrication et la maintenance de matériels de manutention continue des produits vrac et pulvérents, qui emploie 81 salariés. Désormais, sur chacun de nos bulletins d'informations, nous présenterons une entreprise du Pays Neslois.

Pour assurer et pérenniser les activités économiques nous avons besoins de développer des services nouveaux qui répondent aux attentes des jeunes générations. La création du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) est un exemple type. Dans un premier temps, il s'agit de bien structurer ce qui existe. Le Pays Neslois compte aujourd'hui environ 60 Assistants Maternelles. Le réseau aura pour mission d'apporter l'information, la formation, la communication auprès des Assistants Maternelles. Un local permettra de les accueillir ainsi que les enfants qu'elles ont en garde, le temps d'une réunion de travail. Cette première étape étant réalisée, en fonction des attentes des populations, nous pourrons faire évoluer ce service. Les services ayant un coût ils doivent accompagner le développement local. Ce qui nécessite anticipation et réactivité de la part des élus. La création du RAM s'inscrit parfaitement dans la logique du développement du Pays Neslois.

### Retour de l'enquête « numérique »

Tous les foyers de la Communauté de Communes du Pays Neslois ont aujourd'hui accès au Haut débit. C'est une volonté de la collectivité de donner aux communes les moyens de leur développement. L'outil Internet en fait parti. C'est à la fin de l'année 2010 qu'un questionnaire a été distribué dans chaque boîte aux lettres des 23 communes de la COM de COM avec le journal d'information Com'Infos n°10 daté du mois de Septembre.

Cette enquête a permis de récolter 205 questionnaires, soit 5.6 % des foyers de la Communauté de Communes du Pays Neslois.

- **Pour 68 %** des foyers, Internet est un outil d'information familiale.
- **52 %** des ménages déclarent avoir internet depuis plus de 5 ans.
- **48 %** des ménages utilisent internet en qualité d'outil d'information aussi bien pour le travail que pour le loisirs.
- **36 %** déclarent utiliser internet comme une activité de loisirs

#### Concernant la vitesse de réseau :

Beaucoup de communes sont à la limite basse du haut Débit. Le souhait est d'améliorer la vitesse et l'efficacité. Plusieurs suggestions ont été émises portant notamment sur la vitesse du réseau. Sur ce sujet, 75 % des personnes souhaitent un débit plus rapide pour recevoir ou partager des fichiers et recevoir la télévision par Internet. La COM de COM répondra rapidement à vos interrogations.

Cette enquête avait été accompagnée d'un jeu concours dont l'heureux gagnant est Monsieur Bernard MANGOT de FALVY, un ordinateur portable lui a été offert. 52 cléf USB ont été offertes aux participants. •

## Le troisième concert

Le programme culturel du Pays Neslois en matière musicale se veut d'être très varié pour répondre aux attentes diverses des habitants. Notre préoccupation pour que les habitants soient toujours intéressés est de viser l'excellence et le haut de gamme.

C'est le mardi 9 novembre dernier, qu'un troisième concert classique a été donné au Foyer rural de Nesle. Cette 3<sup>e</sup> édition a accueilli Sandra Moubarak, pianiste, Anthony Leroy, violoncelliste et Tedi Papavrami, violoniste. Ces trois musiciens ont offert un concert inoubliable. Plus de 270 personnes ont répondu présent pour vivre ce moment de musique classique.

Comme à l'habitude, chaque morceau a été entrecoupé par l'intervention « pédagogique » de la pianiste Hamoise Marie-Pierre Guinot, s'attachant à expliquer le morceau joué afin d'apporter aux spectateurs des éléments fondamentaux pour mieux comprendre l'interprétation des musiciens.

L'organisation de ce concert a été réalisé conjointement entre la Communauté de Communes du Pays Neslois et Monsieur Dominique LEROY, Directeur du Conservatoire à rayonnement Régional d'Amiens Métropole et Directeur de l'Ecole de Musique de Nesle avec la participation de la Mairie de Nesle. La Communauté de Communes du Pays Neslois s'investit dans le développement des actions culturelles de son territoire, élément important rendant encore plus attractif notre territoire en qualité de vie. •



# Relais d'Assistantes Maternelles :

RAM, un lieu de rencontre au service des Assistantes Maternelles et des parents.

Après le lancement du premier réseau périnatal du département qui accueille les futurs et jeunes parents, la COM de COM va créer et ouvrir en fin d'année son RAM, Relais d'Assistantes Maternelles.



**A**ujourd'hui le territoire du Pays Neslois compte 60 assistantes maternelles. La vocation sociale de la CCPN est de préparer l'avenir, en valorisant les actions auprès des jeunes.

› **L'aménagement des locaux du RAM a été étudié** avec les membres du Bureau et la commission aménagement du territoire.

› **Le financement des travaux** a été validé par le conseil communautaire.

› **La CAF participe à hauteur de 80%.**

› **Le permis de construire est déposé.**

› **La fin des travaux est prévue pour avril 2012**, mais l'ouverture du RAM et l'embauche d'une animatrice à mi-temps se fera en fin d'année.

› **Pour les assistantes maternelles :**

**Le RAM est un service mis à leur disposition** pour favoriser l'information, l'échange et valoriser leur savoir-faire et leur professionnalisme.

› **Pour les parents :**

**Le RAM est un espace d'écoute et d'information** permettant de faciliter leur recherche de nounous et d'apporter des éléments informatifs concernant l'emploi d'une assistante maternelle agréée. •

# Retour sur le projet Kogeban, entretien avec Stéphane Demilly

Le Député de la Somme, Stéphane Demilly, nous a accordé un entretien pour une retrospective du projet Kogeban. Sans oublier de souligner le bilan économique et social de ce projet mais aussi ses perspectives d'avenir.



Stéphane Demilly, Député de la Somme,  
Vice-Président de la Commission du Développement Durable

**COM'infos : comment est né le projet KOGEBAN ? Quelle a été sa genèse ?**

**Stéphane Demilly :** Je vais vous dire comment j'ai eu connaissance de ce projet et pourquoi j'ai décidé de le soutenir.

Depuis ma première élection à l'Assemblée Nationale en 2002, je me suis beaucoup impliqué dans tout ce qui touche de près ou de loin à la valorisation de la biomasse, et en particulier les biocarburants. Je préside d'ailleurs le

groupe d'études parlementaire sur les biocarburants. A ce titre, j'ai été amené au fil des années à rencontrer de très nombreux acteurs industriels ou scientifiques dans le domaine des agro-ressources. C'est ainsi que j'ai suscité un contact fin 2006 avec la société OPEOS, pour que ses dirigeants viennent me présenter leurs activités et plus particulièrement le projet KOGEBAN, pour lequel ils espéraient pouvoir déposer un dossier dans le cadre du prochain appel à projets de la commission de régulation de l'énergie (CRE).

J'ai immédiatement « percuté », comme on dit, car il m'est tout de suite apparu qu'il s'agissait là d'un dossier vraiment intelligent !

J'ai donc très rapidement organisé des réunions de travail avec la Communauté de Communes du Pays Neslois, dont je salue la très grande réactivité sur ce dossier, et je suis par ailleurs fortement intervenu auprès du Ministre de l'Ecologie et de l'Energie de l'époque, Jean-Louis BORLOO, pour me faire l'ambassadeur de ce projet.

Au final, j'ai eu le plaisir d'apprendre fin 2008, par un coup de fil de Jean-Louis BORLOO lui-même, que le projet était retenu.

**CI : quel bilan économique, écologique, énergétique et social pouvons-nous faire de ce projet ?**

**SD :** Il est par nature difficile de dresser un bilan d'un projet qui **n'est pas encore mis en service**, mais comme je l'évoquais à l'instant, c'est vraiment pour moi un dossier intelligent, et ce à un double titre :

- sur le plan du développement durable, tout d'abord, puisque cette centrale de cogénération biomasse permettra de réduire de près de 3 millions de tonnes sur 20 ans les émissions de CO<sub>2</sub>, de réduire la consommation d'eau de plus de deux millions de m<sup>3</sup> par an, et de produire une électricité verte équivalent à la consommation d'une ville de plus de 50 000 habitants ;
- sur le plan du développement local, d'autre part, puisque ce projet, première retombée concrète du futur canal Seine-Nord Europe **dont le Président de la République a annoncé le lancement officiel le 5 avril dernier à Nesle,**

créera plusieurs dizaines d'emplois directs et permettra de « consolider » les quelque 450 emplois d'AJINOMOTO, SYRAL et SEDALCOL, pour qui cette source d'énergie renouvelable est économiquement indispensable.

**CI : Y a-t-il des perspectives d'extension de ce projet ?**

**SD :** Oui, dans le prolongement de ce premier projet, OPEOS a déposé un deuxième dossier de cogénération biomasse concernant cette fois l'usine BONDUCELLE d'Estrées-Mons, qui je vous le rappelle est la plus grosse unité de légumes, conserves et surgelés d'Europe, générant environ 1000 emplois au total.

Ce projet a été retenu par la CRE début 2010 suite à un nouvel appel d'offres, et se trouve actuellement dans sa phase préliminaire. Il repose sur un approvisionnement en biomasse (130 000 tonnes de bois) qui sera assuré par la même plate-forme biomasse que celle de KOGEBAN à Nesle. Là encore, il s'agira d'un investissement lourd de plusieurs dizaines de millions d'euros, qui devrait générer une quinzaine d'emplois sur le site d'exploitation et autant sur le site d'approvisionnement de Nesle.

Vous le voyez, avec ces deux projets de centrales biomasse, avec la chaudière pilote au miscanthus de la SICA d'Epenancourt, avec la station INRA d'Estrées-Mons, ou encore avec le dynamisme du Pôle de Compétitivité Industrie et Agro-Ressources, l'Est de la Somme peut véritablement devenir un territoire d'excellence en matière d'énergies renouvelables d'origine végétale ! •



Les acteurs du lancement officiel du projet.



« Grâce à votre motivation, et, avec la détermination sans faille de l'Etat, soyez-en assurés, le Canal Seine Nord Europe, depuis si longtemps annoncé, va maintenant pouvoir entrer dans la réalité »

Michel Delpuech, Préfet coordonnateur pour le Canal Seine Nord Europe

---



# Le canal n'est plus une interrogation mais une concrétisation

**Il y a un peu plus d'un an, la COM de COM organisait le premier colloque dédié au Canal Seine-Nord Europe. Cet événement fut un véritable succès avec un peu plus de 200 participants. Le dossier du Canal avance à grands pas. Dans un souci d'information, la rédaction de COM'Infos a souhaité publier le discours de Michel Delpuech, Préfet coordonnateur pour le Canal Seine-Nord Europe, prononcé le jeudi 16 décembre 2010, à Amiens, devant le Conseil Régional de Picardie. Ce discours a permis de préciser et de clarifier l'état d'avancement du projet, ainsi que son financement mettant fin aux rumeurs pessimistes. Le 5 avril, le Président de la République Nicolas Sarkozy a lancé le dialogue compétitif, c'est à dire la concrétisation et la réalisation du projet pour une fin de chantier et une mise en eau du Canal en 2017.**

**M**onsieur le Président, vous avez pris l'initiative de m'inviter à participer, dans le cadre de votre session budgétaire, à vos travaux sur le Canal Seine-Nord Europe et je tiens à vous en remercier. Permettez-moi de voir, dans cette invitation, le témoignage de votre souhait de poursuivre avec l'Etat un dialogue constructif sur ce dossier, comme sur bien d'autres, et de faire converger nos efforts et nos volontés sur un sujet essentiel pour l'avenir de la Picardie.

Comme vous le savez, le Canal Seine-Nord Europe fait en effet partie des grands projets qui doivent fonder la politique durable des transports de notre pays en permettant notamment de donner à la voie d'eau toute sa place dans le transport de marchandises. Il s'agit également d'un chantier considérable pour l'aménagement des territoires qu'il traversera, et pour l'inscription de la France dans la compétition européenne. Vous connaissez tous les enjeux qui s'attachent à ce projet. Ils sont économiques, ils sont écologiques. L'enjeu économique est majeur. Le CSNE reliera par le grand gabarit le bassin de la Seine et de l'Oise au réseau fluvial nord-européen et rhénan. Tous les acteurs des territoires concernés, au premier rang desquels la Picardie bien évidemment, doivent collectivement faire en sorte que Seine-Nord Europe soit un investissement créateur d'emplois :

- non seulement pendant la durée du chantier, qui génèrera 4500 emplois directs pendant quatre ans ; mais

aussi, et surtout, au-delà, en faisant en sorte que le Canal Seine-Nord Europe soit générateur de croissance et d'activités nouvelles dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, l'industrie, l'agro-industrie, le tourisme, la logistique. C'est tout l'enjeu des plates-formes multimodales. J'y reviendrai.

L'enjeu écologique n'est pas moindre que l'enjeu économique. En effet, je le rappelle, ce sont entre 13,3 et 15 millions de tonnes de marchandises qui seront transportées sur le nouveau canal, ce qui équivaut à 500.000 poids lourds par an : un convoi de 4.400 tonnes équivaut à lui seul à la charge utile transportée par 220 poids lourds. Le Canal Seine-Nord Europe contribuera ainsi aux objectifs de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Compte tenu de ces atouts indéniables, la réalisation du Canal Seine-Nord Europe a été inscrite dans la loi dite Grenelle 1. Aujourd'hui le dossier du Canal Seine-Nord Europe arrive à une période charnière. Tous les acteurs sont en forte attente du lancement du dialogue compétitif dans le cadre de la procédure de partenariat public/privé. En réponse, mon propos vous montrera que les conditions en sont désormais réunies. D'une part parce que le financement global est assuré à un niveau pertinent, d'autre part parce que le dossier des plates-formes a abouti au consensus des partenaires. Je rappellerai en complément que les travaux préparatoires sont largement engagés, ce qui est bien le signe que le projet entre désormais dans sa phase opérationnelle.



10.12.2009 - Colloque organisé par la Communauté de Commune du Pays Neslois et animé par Henri Sanier.

## LE FINANCEMENT GLOBAL EST ASSURÉ À UN NIVEAU PERTINENT.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, une réunion récente, où nous étions vous et moi, associant l'Etat, Voies navigables de France et les trois présidents des conseils régionaux de Picardie, du Nord-Pas-de-Calais et d'Ile-de-France a permis de faire un constat très positif sur le financement du projet. En effet : le coût du projet global, qui intègre le financement du canal (PPP) et des aménagements et raccordements des plates-formes multimodales, est estimé à ce jour à 4,318 Mds d'€, ce coût total pouvant évoluer dans une marge de + ou - 3 %, en fonction, notamment, des résultats du dialogue compétitif. Les contributions réunies à ce jour s'élèvent à 4,2 Mds d'€, soit 97,7 % du coût total estimé. La moitié de ces contributions provient d'apports directs de l'Etat, à hauteur de 900 Md€, de l'Union Européenne à hauteur de 333 Md€, des collectivités régionales pour un total de 510 M€ (210 pour la

région Ile-de-France, 220 pour le Nord Pas-de-Calais et 80 pour la Picardie) et des autres partenaires publics, je pense aux ports autonomes notamment qui apporteront 106 Md€. L'autre moitié est assurée par le titulaire du partenariat public/privé étant précisé que l'Etat couvrira à hauteur de 1,1 Milliard d'Euros, en provenance de l'AFITF, la contribution en loyers que VNF versera au titulaire du PPP. Cela signifie que l'Etat s'engage au total à hauteur de 2 milliards d'Euros.

Je souhaite ajouter deux précisions. Certaines informations ont laissé penser que l'Union Européenne reverrait sa participation à la baisse, et on a parlé de 44 Md€ de moins. Les derniers éléments que j'ai recueillis sur ce sujet, et qui datent d'hier soir, ne confirment pas cette perspective. Mais, quoiqu'il en soit, comme vous l'ont écrit, M. le Président, le Ministre d'Etat et le Président du Conseil d'Administration de VNF le 12 novembre dernier, dans une telle hypothèse, l'Etat ferait son affaire de cette diminution des ressources du projet. Par ailleurs, si la procédure d'attribution du contrat de partenariat mettait en évidence un besoin de financement inférieur aux 4,2 Milliards aujourd'hui réunis, ce moindre besoin serait réparti entre les partenaires, proportionnellement à leurs participations respectives. Ce même principe de répartition serait inversement mis en œuvre, si, dans la limite des 4,318 Milliards d'Euros, la procédure faisait apparaître un besoin de financement supérieur à 4,2 Milliards. Au delà de ces 4,318 Milliards, l'Etat ne sollicitera pas de contribution supplémentaire des collectivités. Ceci, également, a été précisé par écrit par le Ministre d'Etat et par le Président du Conseil d'Administration de VNF toujours dans le même courrier. Au total donc la différence entre les financements acquis (4,2 Milliards d'Euros) et le montant cible représente 2,3 % du coût d'objectif et s'inscrit dans la marge d'incertitude évoquée ci-dessus. Je veux, ici, devant vous, solennellement, remercier votre assemblée régionale pour l'engagement que vous lui proposez de décider à hauteur de 80 Md€. Et, bien évidemment, cet investissement justifiera votre participation à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion des plates-formes multimodales.

## POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES QUE LE CANAL TRAVERSERA, LA RÉALISATION DES QUATRE PLATES-FORMES MULTIMODALES JOUERA EN EFFET UN RÔLE CAPITAL

Je rappelle donc qu'il y aura quatre plates-formes : une en Nord-Pas-de-Calais à Cambrai-Marquion, et trois

en Picardie : à Péronne, Nesle et Noyon, pour une surface globale de 360 hectares. Pour réaliser ces équipements, l'engagement des collectivités départementales était essentiel. Cet engagement, je crois pouvoir le dire aujourd'hui, est assuré. Comme vous le savez, le gouvernement, le 6 mai 2009, nous avait invités à lancer un travail sur la gouvernance et le financement des plates-formes multimodales avec un dispositif qui devait garantir l'unicité de l'action, afin d'éviter des concurrences nuisibles entre plates-formes et afin de disposer d'une force de frappe commerciale internationale et en même temps une large place aux initiatives locales en reconnaissant le rôle évident que doivent jouer les collectivités territoriales concernées. Il m'est revenu le soin de coordonner ce travail et je souhaite vous remercier ainsi que les deux Conseils Généraux de l'Oise et de la Somme, pour la qualité des travaux que nous avons menés ensemble depuis plus d'un an et auxquels les collectivités du Nord Pas-de-Calais (Région, Départements) ont également pris part. Ils ont permis d'aboutir à un projet de protocole de gouvernance et de financement de ces plates-formes, qui fait aujourd'hui consensus entre l'Etat, VNF, les conseils généraux et les conseils régionaux. Ce projet de protocole valide le coût d'investissement hors partenariat public/privé



10.12.2009 - Colloque organisé par la Communauté de Commune du Pays Neslois. André Salomé, Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois

pour un montant total de 200 Md€. Ce texte prend également en compte vos souhaits les plus substantiels, notamment en ce qui concerne la structure : un syndicat mixte ouvert au sein duquel les collectivités locales auront la majorité. Pour développer les plates-formes, il est donc acté que sera créé un SMO. Cette structure fonctionnera selon des règles définies en commun par l'Etat, VNF, les Ports, et les conseils généraux et régionaux et les autres parties prenantes invitées à contribuer à son financement. Le principe d'un double niveau de gouvernance est établi : - un niveau global stratégique garantissant le développement cohérent des PFM et leur mise en réseau au sein de la liaison européenne Seine-Escat ; ce niveau global traitera principalement de la programmation des surfaces à commercialiser, de la pré-commercialisation pendant la période de dialogue compétitif, puis de la commercialisation, de l'aménagement et de la construction, de l'exploitation et du fonctionnement des plates-formes ; - un niveau territorial spécifique par plate-forme. Ce niveau territorial traitera des parties d'aménagement des PFM, des choix architecturaux et des modalités d'implantation d'activités, des modalités de mise en œuvre des raccordements terrestres et des services associés. Un système hiérarchisé de cotations des décisions a été décidé. Ce système permettra de qualifier, dans le texte des statuts, les décisions à prendre et les majorités qualifiées à y associer, tant au niveau global qu'au niveau territorial.

Des principes équilibrés d'engagements réciproques, ont été validés. L'activité des plateformes multimodales devra contribuer au développement du trafic fluvial. Les revenus tirés de leur exploitation devront couvrir les besoins de financement du SMO, et contribuer aussi à une part du remboursement du financement du canal par le maître d'ouvrage.

S'agissant du coût des plateformes, le montant est estimé à 400 Md€ pour la mise en service à l'ouverture du canal en 2016 : 200 Md€ seront dans le PPP, 200 Md€ seront apportés par les collectivités départementales. Enfin, une mission d'études et de préfiguration sera instituée, composée des signataires du protocole. Elle précisera dans le détail les mécanismes décisionnels et les règles d'organisation et de fonctionnement du syndicat. Elle aura également vocation, dans la préparation et au cours du dialogue compétitif du canal SNE, à se prononcer sur les études préliminaires des PFM, leur pré-commercialisation. Elle étudiera aussi toute proposition stratégique et opérationnelle pour le développement des PFM qu'aura à lui soumettre VNF.

Je viens d'adresser aux quatre présidents des conseils généraux du Nord, du Pas de Calais, de la Somme et de l'Oise, un courrier les invitant maintenant, sur la base de ce texte, à délibérer au plus vite. Je vous ai également adressé bien entendu ce projet de protocole à l'élaboration duquel vos services ont participé. Je me permets d'insister sur l'importance cruciale que représentent ces quatre plates-formes et sur le caractère stratégique de l'implication de vos collectivités dans leur mise en œuvre. En effet, les plates-formes permettront de créer des activités nouvelles et constitueront un vrai coup de fouet pour des territoires qui en ont besoin, nous le savons tous. Je sais d'ailleurs que les acteurs locaux se mobilisent déjà pour préparer leur mise en place et l'on estime à 3500 le nombre d'emplois qu'elles devraient créer. Le dossier des plates-formes est donc abouti. Le financement global du projet est en passe de l'être.

### **COMMENT NE PAS VOIR LÀ DES SIGNES TRÈS POSITIFS, ALORS QUE PAR AILLEURS, SUR LE TERRAIN, LES INITIATIVES PRÉPARATOIRES AU CHANTIER SONT DÉJÀ UNE RÉALITÉ ÉVIDENTE.**

Les équipes de l'Etat, comme celles des collectivités sont au travail pour anticiper les sujets liés à l'emploi et au logement. Le dossier du foncier a beaucoup avancé. Dès 2006, les conseils généraux de l'Oise, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme ont accepté de faire le portage de réserves foncières dans le périmètre du projet. Les SAFER ont constitué un stock de réserves foncières de près de 2000 ha, sur les 2450 ha nécessaires à la réalisation du canal. De même les affaires culturelles sont mobilisées sur les questions d'archéologie préventive. Ainsi, à ce jour, les diagnostics archéologiques ont déjà été effectués sur 1554 ha. Les fouilles ont démarré au printemps dans la Somme et le Pas-de-Calais. J'ai demandé à la DRAC et à l'INRAP d'éviter des dépassements d'enveloppe. Il faut, sur ce sujet, savoir concilier le souci, incontestable, de la recherche archéologique et historique, avec le souci, tout aussi incontestable, de respect des délais et des contraintes budgétaires. Dans cet esprit, une réunion d'harmonisation des pratiques entre la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais se tiendra sur ce sujet demain.

Je souligne enfin que les travaux préparatoires à la construction du canal ont débuté en septembre dernier. Ils sont financés à hauteur de 20 Md€ par le Plan de relance. Il s'agit d'abord des travaux spectaculaires de l'abaissement de l'A 29, dont le coût est de 10 Md€. D'autres travaux préparatoires vont être engagés pour



le rescindement du Canal du Nord et la construction de deux bassins réservoirs.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers régionaux, voilà bientôt deux ans que je travaille sur ce dossier depuis ma prise de fonction en Picardie. Et il est vrai que j'ai perçu souvent, non pas un désintérêt sur ce projet, mais un scepticisme quant à la réelle capacité de le mettre en œuvre. Il est vrai aussi qu'on parle de ce canal depuis si longtemps. En 1995, comme sous-préfet de Béthune, j'accueillais le préfet de Picardie qui venait en jeter les premiers jalons en Nord-Pas-de-Calais. Et je n'imaginai guère être à la manœuvre pour finaliser le projet 15 ans après. Raison de plus pour que je puisse affirmer aujourd'hui qu'incontestablement le temps des interrogations fait maintenant place au temps des concrétisations. Les conditions sont en effet réunies, dès lors que seront confirmés comme ici, les engagements des collectivités, pour que le gouvernement puisse préparer l'arbitrage en vue du lancement du dialogue compétitif.

Grâce à votre motivation, et, avec la détermination sans faille de l'Etat, soyez-en assurés, le Canal Seine-Nord Europe, depuis si longtemps annoncé, va maintenant pouvoir entrer dans la réalité. Je vous remercie de votre attention.

Michel Delpuech, Préfet coordinateur •

# Redécouvrir Buverchy

Chaque numéro de COM'Infos est une occasion de vous faire redécouvrir une commune du Pays Neslois. Bonne promenade. Pour plus de balades, n'oubliez pas de télécharger gratuitement sur le site de la COM de COM, les 9 parcours pédestres : [www.jaimemonpaysneslois.com](http://www.jaimemonpaysneslois.com).

Situé sur le bord d'une vallée fertile, au sol argilo-siliceux, Buverchy tire son appellation du mot celtique *busch*, buisson, qui laisse à penser que le village se serait formé au milieu d'épais arbrisseaux, auxquels il aurait emprunté son nom. Cela peut aussi faire référence à la présence d'une métairie importante, dans laquelle on élevait des bœufs. Jusqu'en 1789, Buverchy était une paroisse du canton de Ham. Situé à l'ouest de Hombleux, traversé par l'Ingon et le Canal du Nord, il est aujourd'hui un des plus pittoresques villages de la communauté de communes du Pays Neslois. Pays de labours, de bois et de marais, Buverchy compte trois fermes en activité, mais est surtout connu aujourd'hui pour sa grotte, dont les Buverchois sont à l'origine de sa construction en 1960.


La grotte de Buverchy est une grotte hors-sol bâtie par un maçon d'Hombleux, à la suite du pèlerinage à Lourdes de quelques habitants du village. Une quête organisée à Buverchy et dans les paroisses environnantes a permis de construire en 1960 cet édifice de pierre. Dédiée à la Nativité de la Sainte Vierge, elle comprend un autel et une statue, et donne lieu chaque année à une procession. A l'abri d'un rosier et d'un arbre centenaire, la grotte constitue un lieu de promenade agréable, que l'on peut rejoindre en prenant le chemin de Lannoy à partir de l'église. Elle est bien sûr répertoriée dans le sentier de randonnée de la Croix Saint-Claude, qui relie le village à Hombleux et Grécourt. On remarquera près de l'église la présence de vestiges gallo-romains, symboles de l'antique passé du village.



L'église d'origine datait du XII<sup>e</sup> siècle, mais fut entièrement détruite, tout comme le village, pendant la première guerre mondiale. L'église actuelle fut rebâtie sur ses fondations en 1925. Chaque année pour le 15 août a lieu une procession jusqu'à la grotte de Buverchy. L'église est ouverte à cette occasion.

La légende raconte que le dernier Seigneur de Buverchy, le Marquis de Carvoisin, parti au moment de la Révolution, serait revenu quelques temps après pour partager ses biens entre les habitants du village qui cultivaient jusqu'ici sa terre. •





« Chez Magnier, nous  
n'avons pas une logique  
de supers profits  
mais d'emmener le  
grand nombre de nos  
collaborateurs à la retraite »

Dominique Lelièvre,  
Président Directeur Général

---

# Magnier Industries,



c'est 141 ans d'histoire au Pays Neslois

L'entreprise Magnier industries est présente sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Neslois depuis 1870. À l'origine, cette entreprise était une serrurerie. Aujourd'hui, elle est spécialisée dans la fabrication et la maintenance de matériels de manutention continue des produits vrac et pulvérents.



C'est en 1870 que Monsieur Adrien Magnier crée les Etablissements Magnier à Nesle. A l'époque, il s'agit d'une petite serrurerie. C'est seulement en 1957, que Magnier Industries s'installe dans le centre ville de Nesle. Certes, depuis ses débuts, l'entreprise a connu quelques difficultés mais elle a toujours su rebondir.

Aujourd'hui, Magnier Industries emploie plus de 80 personnes qui conçoivent, dessinent, fabriquent, installent et dépannent un large panel d'outils standards destinés à la manutention continue de produits vrac et de pulvérents. En d'autres termes, Magnier propose des nettoyeurs, des épurateurs, des transporteurs à chaîne, des élévateurs à godets, des émotteurs, des projeteurs ou encore des boisseaux. Sans oublier les transporteurs à bande, les by-pass, les transporteurs à vis. La force de l'entreprise est de pouvoir adapter ses produits aux projets et aux exigences de ses clients.

L'expérience et le savoir-faire de Magnier Industries lui permet d'intervenir dans différents secteurs d'activités. Dans l'agro-industrie, Magnier répond aux exigences de manutention et de traitement des céréales, des oléagineux, des protéagineux ou des semences. Dans le domaine de l'agro-alimentaire l'entreprise propose des appareils pour l'alimentation humaine et animale, la meunerie et la sucrerie. Enfin, dans l'industrie, Magnier traite les matières granuleuses et pulvérentes et les engrais.

Le marché de Magnier Industries est franco-français. Ses clients se situent dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Champagne Ardenne et Normandie. Sa situation géographique lui offre des atouts logistiques déterminants car elle est placée sur l'axe Paris/Lille et Amiens/Saint-Quentin, à proximité de la gare TGV Haute-Picardie mais aussi à quelques centaines de mètres du Canal Seine Nord Europe qui offre une perspective de développement économique importante pour une entreprise comme Magnier Industries. •

QUELQUES CHIFFRES

- › Date de création : 1870
- › Effectifs : 81 emplois en CDI
- › Chiffre d'affaires : 6,5 M€
- › Superficie usine : 6 000 m<sup>2</sup>
- › Capital : 200 000 €
- › ISO 9000 obtenu en 2000
- › ISO 9001 obtenu en 2003

PRINCIPAUX CLIENTS

- › Agro-industrie :  
Agora, Capsom, Noriap, Uneal, Valfrance
- › Agro-alimentaire :  
Bonduelle, Saint-Louis Sucre
- › Industrie :  
Ajinomoto, ARC International, Cargill, Roquette



Communauté de Communes  
PAYS NESLOIS

# Recevez les infos de votre COM de COM par email



Culture, sport, loisirs, randonnées, cantine, école, bébé, canal SNE...  
pour recevoir l'actualité de la COM de COM du Pays Neslois,  
renvoyez le bulletin d'inscription ci-dessous ou connectez-vous sur

**[www.jaimemonpaysneslois.com](http://www.jaimemonpaysneslois.com)**